

Délibération n°B-2022-16 Don de véhicule au CPI de Traves

Membres élus ayant voix délibérative

En exercice : 5 Date de convocation : le 17 mars 2022
Présents : 4 Quorum fixé à 3 membres
Votants : 4
Procuration : 0

Résultats du vote :

Voix "pour" :
Voix "contre" :
Abstentions :

<u>TITULAIRES</u>	Présent	Excusé
M. Yves KRATTINGER	X	
Mme Edwige EME	X	
M. Patrick GOUX	X	
Mme Christelle RIGOLOT		X
M. Thomas OUDOT	X	

<u>Etaient également présents</u>
M. le colonel Stéphane HELLEU, directeur départemental des services d'incendie et de secours
M. le lieutenant-colonel Franck BEL, chef d'état-major
Madame Delphine MANTELLI, cheffe du service juridique

L'an deux mille vingt-deux, le quatre avril, à seize heures, les membres du bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours se sont réunis, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur **Yves KRATTINGER**, président du service départemental d'incendie et de secours.

Cette séance s'est tenue à l'Etat-Major du SDIS.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération n°CA-2021-37 du 07 septembre 2021 portant délégation de compétences du conseil d'administration du SDIS au bureau du conseil d'administration du SDIS.

Après avoir entendu les précisions données par le **colonel Stéphane HELLEU**, rapporteur de ce dossier, en ces termes :

Dans le cadre du renouvellement de son parc automobile, le SDIS 70 vient de procéder à la réforme d'un véhicule RENAULT KANGOO, immatriculé BX-884-WQ. Le compteur indique 31 102 kms et sa première mise en circulation date du 02 août 2007.

Jusqu'à ce jour, le CPI Traves n'a pas pu bénéficier d'un véhicule en dotation par le SDIS.

Par courrier en date du 22 février 2022, monsieur le maire de la commune de Traves a sollicité le SDIS pour l'octroi d'un véhicule léger en remplacement du véhicule actuel du centre.

Le CPI Traves compte 10 sapeurs-pompiers volontaires et a réalisé, en 2021, 31 interventions. Il intervient par convention sur les communes d'Aroz, de Bucey lès Traves et Ovanches, conformément au règlement opérationnel.

Ainsi, il est demandé aux membres du bureau de bien vouloir autoriser le président à céder gratuitement à la commune de Traves le véhicule RENAULT KANGOO, immatriculé BX-884-WQ présentant 31 102 kms au compteur et mis en circulation en 2007, dont il vient d'être procédé à la réforme.

Décision

Les membres du bureau autorisent, **à l'unanimité**, le président à céder gratuitement à la commune de Traves le véhicule RENAULT KANGOO, immatriculé BX-884-WQ présentant 31 102 kms au compteur et mis en circulation en 2007, dont il a été procédé à la réforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-287000012-20220404-B-2022-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2022

Affichage : 13/04/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Le président du conseil d'administration

Yves KRATTINGER

Département de la Haute Saône
Commune de TRAVES
70 360 TRAVES
☎ 03.84.68.85.93
Email : communedetraves@wanadoo.fr

TRAVES le 22 février 2022

Colonel Stéphane HELLEU
Directeur du SDIS 70
4 Rue Lucie et Raymond AUBRAC
BP 40005
70 001 VESOUL Cedex

Objet : Véhicule CPI

Monsieur le Directeur,

Par la présente, je vous informe que j'ai pris la décision de vendre le 4X4 Suzuki du CPI de la commune en raison de son très mauvais état.

Je l'ai fait vérifier par un garagiste suite à la demande du chef de centre.
Il en résulte que la boîte de transfert est HS, les freins défectueux, les 4 pneus à changer et les trous de corrosion dans le plancher ne sont pas réparable.

Etant donné que le CPI de Traves doit prochainement être doté d'une VL de la part du SDIS, j'ai décidé de ne pas faire de frais inutile pour un véhicule très peu utilisé par le CPI.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire

Fernand STEFANI

